



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC ACCORDE UNE AIDE FINANCIÈRE AUX AMIS DU MARAIS POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUAI DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Développement Économique Canada pour les régions du Québec accorde une aide financière pouvant aller jusqu'à 44 989 \$ aux Amis du marais pour les travaux d'aménagement du quai de Saint-Antoine-de-Tilly.

Cette aide financière est accordée aux Amis du marais qui en avaient fait la demande en 2015 dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire mis sur pied par le gouvernement fédéral pour célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne en 2017.

Le montant accordé correspond à 50 % du coût total du projet soumis par les Amis du marais.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU QUAI DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Rétrospective

Le projet d'aménager le site exceptionnel que constituent le quai de Saint-Antoine-de-Tilly et ses abords remonte à 1999 et fut promu au départ par la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de Québec et de Chaudière-Appalaches en collaboration avec la Municipalité et Pêches et Océans Canada (POC). Différentes pistes de conservation et de mise en valeur du quai sont examinées au cours des années qui suivent et, en 2005, la ZIP propose un ambitieux projet qui aurait nécessité des déboursés tellement majeurs qu'il n'eut pas de suite faute de financement.

En mai 2012, une consultation populaire ayant pour thème *Le quai de Saint-Antoine-de-Tilly : Faut-il le conserver ou le démolir* est organisée par la ZIP pour recueillir les opinions des citoyens de la municipalité sur ce sujet. Quelque 200 citoyens participent à cet exercice et il en ressort un fort consensus favorisant la préservation et la valorisation de ce quai qui représente un important élément du patrimoine maritime de Saint-Antoine-de-Tilly. La ZIP met alors sur pied un comité de citoyens de la municipalité afin d'élaborer un projet plus modeste susceptible d'être réalisé. En 2013, ce comité soumet le ***Plan d'action 2013-2016 de préservation et de mise en valeur du quai de Saint-Antoine-de-Tilly pour usages publics de l'eau.***

En 2014, la Municipalité sollicite la collaboration des Amis du marais afin de mettre en œuvre l'essentiel des actions du **Plan d'action** ci-dessus mentionné et d'amorcer des travaux au quai dès 2015. Certains de ces travaux avaient d'ailleurs été proposés antérieurement par les Amis du marais et intégrés au Plan d'action de la ZIP. Au printemps 2015, le gouvernement fédéral annonce le lancement d'un Programme d'infrastructures communautaires visant à commémorer le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne. Les organismes privés à but non lucratif sont invités à soumettre des projets dans le cadre de ce programme, projets pouvant être financés à 50 % s'ils sont acceptés. Les aménagements riverains pour activités de plein air et les quais à vocation communautaire comptent parmi les infrastructures prioritaires par le programme. Les Amis du marais, dont les objectifs fondamentaux portent justement sur la protection et la mise en valeur des rives de Saint-Antoine-de-Tilly, sont donc bien placés pour soumettre une demande de subvention, ce qui fut fait à la fin de juin 2015.

Financement du projet

Dans le but de permettre la réalisation du projet d'aménagement prévu au quai, le Conseil municipal s'engage en 2015 à verser aux Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly des subventions totalisant 21 000 \$. De surcroît, grâce aux efforts de monsieur André Gosselin, des commandites pour une somme de 10 000 \$ sont également recueillies pour l'embellissement du quai. À même son petit budget, les Amis du Marais ajoutent un montant de 1 000 \$. L'organisme envisage par ailleurs d'organiser une campagne de financement au cours de l'automne 2016 ou en 2017 pour compléter le montage financier jusqu'à un montant d'environ 45 000 \$. Avec l'aide financière du gouvernement fédéral (Développement économique Canada pour les régions du Québec) qui a maintenant été confirmée, le budget total disponible est donc d'environ 90 000 \$.

État d'avancement du dossier

De longues démarches durent être réalisées par les Amis du Marais et la Municipalité avant d'amorcer quelque travail que ce soit. Il fallut d'abord obtenir l'autorisation du propriétaire du quai et de son chemin d'accès (Pêches et Océans Canada) avant de procéder aux travaux d'aménagement prévus. Une fois cette étape franchie, il était aussi nécessaire d'obtenir l'approbation du ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cela s'avérait indispensable compte tenu qu'une partie des aménagements prévus aux abords du quai est située en zone riveraine et qu'une réglementation particulièrement sévère s'applique afin de protéger la faune et la flore qui s'y trouvent.

Une fois ces longues étapes franchies, les premiers travaux furent effectués en juillet 2016, à savoir le colmatage des fissures du quai qui présentaient un danger pour la sécurité des piétons. Par la suite, au début d'août, dix bancs furent installés sur le quai. Au cours des dernières semaines, le revêtement d'asphalte a été enlevé sur la partie très endommagée de la route d'accès et cette partie a été recouverte de gravier compacté. Il convient de préciser que ce matériau a été choisi pour des raisons écologiques et économiques. Des stationnements pour véhicules et vélos ont également été aménagés avec le même matériau. Un abat-poussière sera appliqué sur toutes ces surfaces. La décision d'aménager des espaces de stationnement s'explique par la volonté de mieux ordonner et régulariser l'accès au site compte tenu d'un achalandage qui devrait augmenter une fois les travaux d'aménagement réalisés.

En poursuivant les travaux, un soin particulier sera apporté aux mesures visant à atténuer les inconvénients que le projet d'aménagement pourrait occasionner aux voisins immédiats du quai. Ainsi, des haies d'arbustes délimiteront clairement les aires publiques des terrains privés côtés est et ouest. Des poubelles seront également installées ainsi que des panneaux précisant d'une manière claire les usages permis dans cet espace public. Finalement, la Municipalité veillera à s'assurer qu'un entretien régulier soit effectué afin que ce lieu conserve le caractère de détente que nous voulons lui donner.

Aménagements prévus en 2017

L'aide financière du gouvernement fédéral, qui a maintenant été confirmée, nous permettra de compléter le projet en 2017 avec l'aménagement de la partie ouest de l'espace public, l'installation de bancs et de tables à pique-nique, de bacs à fleurs et d'un éclairage public d'ambiance sur le quai.

Pierre Marchildon
Président
Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly

Christian Richard
Maire
Saint-Antoine-de-Tilly